Annexe A

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2026

Je soussigné M. Martin Bonhomme, greffier adjoint de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionnée a été dûment signifié et reçu par tous les membres du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, ledit avis ayant été remis par courriel à l'ensemble des membres le 13 juillet 2026.

À Sainte-Anne-de-Bellevue, le 13 juillet 2026.

M. Martin Bonhomme,

[Original signé]

Greffier adjoint